



Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 1^{er} avril 1988 en Préfecture de Mâcon
Agréée au titre des articles L141-1 & L142-1 du code de l'environnement dans le cadre
Géographique du département de Saône & Loire

Président : Yves DURAND – Tel. 06 85 79 83 56 - yves.durand@apvlc.org

Adresse postale : APVLC, Mairie de la Roche-Vineuse, 2 rond-point René-Cassin, 71960 La Roche-Vineuse

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2017

Salle des Griottons à Cluny

Ordre du jour

- Message de bienvenue et présentations du l'APVLC
- Bilan Financier
- Rapport Moral
- RCEA
- TGV à Cluny : Mesures et relations avec la SNCF
Point juridique sur les normes bruit utilisées par la SNCF
Collectif CHUT+S
- Energies renouvelables
- Travail en commissions
- Appel à candidatures et renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président Yves Durand ouvre la séance

« Je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2017 de l'APVLC et remercie la Municipalité de Cluny de mettre à notre disposition cette belle salle.

Mesdames et Messieurs les adhérents, chers amis, les membres du Bureau de l'APVLC se joignent à moi pour vous remercier de votre présence, un véritable encouragement en faveur de nos actions pour la défense de l'environnement et du cadre de vie des citoyens.

Je remercie tout particulièrement :

Les Maires et Elus : Les membres du Conseil municipal de Cluny : Monsieur Claude TAIEB adjoint, représentant le Maire de Cluny, Monsieur DAVANTURE Maire de Prissé et son 1^{er} adjoint Monsieur SEY, Monsieur Jean Louis ANDRES, Maire de Charnay-Lès-Mâcon et son adjointe Madame Gagneau, Monsieur Roure, Maire de Davayé. Monsieur Fonteray, Maire de Salornay et Conseiller Départemental, Monsieur Pereira, adjoint au Maire de la Roche Vineuse, Monsieur Delay, vice-président et Madame Rollet Trésorière de l'Association Présence des Monts du Mâconnais.

Les Présidents des Associations ou leurs représentants de : APVN, Charnay Responsable, SAUVCLUNY3G, CHUT+S.

Excusés : Monsieur Henri BONIAU, Maire de Cluny, Madame JARROT, Présidente de l'Association des Maires de Saône et Loire, Madame Elisabeth LEMONON, Conseillère Départementale de Cluny, Monsieur Courtois, Maire de Mâcon, Monsieur Juvanon, Maire de Berzé la Ville, Monsieur Radal, Président de Présence des Monts du Mâconnais, Monsieur Bernard, Maire de Charbonnière, Monsieur Deynoux, Maire d'Hurigny, Monsieur et Madame Gobet, Madame Michelle TERRAZ. »

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Claude TAIEB qui excuse Monsieur BONIAU retenu par une autre réunion. Il rappelle le rôle d'une association telle que la nôtre et se félicite des bonnes relations qu'il y a toujours eues entre la Municipalité de Cluny et l'APVLC.

Le Président remercie Monsieur TAIEB et présente ensuite l'Association :

Présentation de l'APVLC

- **Qui sommes-nous ?**
 - Une association loi 1901, déclarée en préfecture depuis 1988, et agréée sur le plan départemental depuis 2002.
 - Le mariage en 2002 de 2 associations dont la création a pour origine les nuisances sonores du TGV
 - L'APVL : Association de Protection du Val Lamartinien
 - L'Association pour la Protection de Cluny contre les nuisances sonores du TGV

- **Quelle est notre raison d'être ?**
 - Lutter contre toutes les formes de nuisances, présentes et à venir, et protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants.
 - Aider des collectifs locaux à se constituer et leur fournir une aide juridique et technique dans leurs requêtes. Le Collectif CHUT+S créé sur Cluny pour le bruit du TGV est un exemple
 - Quantifier les niveaux de nuisances à l'aide d'appareil de mesure (ex : bruit, ondes ...)

- **Quels sont nos interlocuteurs ?**
 - L'agrément départemental obtenu depuis 2002 nous permet de participer à différentes commissions des instances publiques (Préfecture, Communauté de communes, Mairies (ex : PLU))
 - Nos interlocuteurs sont d'une part les particuliers ou les collectifs et d'autre part les élus et instances publiques.

- La composition Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de l'APVLC est aujourd'hui constitué de 8 membres par rapport aux dix prévus dans les statuts. Il y a donc de la place pour de nouveaux arrivants et nous lancerons à la fin de l'AG un appel à candidature pour l'élection des membres du Conseil d'Administration

- Jorgen BOVING, Vice-Président en charge des énergies renouvelables
- Henri BELOUZE, Trésorier en charge de la gestion et des Adhérents
- Jacques DOUMET, en charge du juridique
- Roger JANDET, en charge des Carrières
- Alain VISEUX en charge du dossier RCEA
- Jean Jacques TISSERAND en charge de la logistique
- Bernard SOMMEREISEN, président d'honneur
- Yves DURAND Président, en charge du dossier TGV

Rapport financier, Henri Belouze

Bilan 2016

Situation des comptes au 31/12/2015						23306,96	€
Recettes 2016							
Dons et cotisations	4452,00	€					
Subventions	70,00	€					
Produits financiers	137,25	€					
	4659,25	€	4659,25	€		
Dépenses 2016							
Frais de fonctionnement	732,08	€					
Assurance RC	221,52	€					
Honoraires	211,80	€					
Frais de déplacements	205,80	€					
AG et conférences	246,91	€					
Achat matériel, abonnements	843,78	€					
	2461,89	€	- 2461,89	€		
	Résultat 2016			2197,36	€	2197,36	€
Situation des comptes au 31/12/2016						25504,32	€
Situation des comptes à la banque							
CC: 1123,65 € + CSA 24380,67 €						25504,32	€

Budget prévisionnel 2017

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de fonctionnement	1800	Dons et cotisations	4000
Assurance RC	250	Subventions	200
Frais de déplacement	1000	Produits financiers	130
AG et conférences	500	Reprises sur provisions	3220
Honoraires judiciaires	4000		
Total dépenses	7550	Total recettes	7550

L'assistance donne quitus au Trésorier pour le rapport financier

Rapport Moral du Président

- Depuis la dernière Assemblée Générale notre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.
- **Nos principales actions ont porté sur :**
 - o Les travaux d'élargissement de la RCEA et les conséquences sur le bruit : suppression de merlons actuels et remplacement par quelles autres protections ? besoins de nouvelles protections ? Pour cela nous sommes en contact avec la DREAL et la DDT d'une part et avec les Maires des communes concernées d'autre part.
 - o La relance du dossier bruit TGV avec une reprise de contacts avec la SNCF et la création d'un Collectif sur Cluny et les communes voisines.
 - o Plusieurs problèmes de voisinage et de riverains traités cas par cas dans une position de facilitateur en recherche de compromis.
 - o Le suivi des dossiers sur l'Eolien en S&L en collaboration avec SauvCluny3G
 - o Le projet d'une ferme photovoltaïque à Verzé.
 - o Des mesures de bruit et d'ondes électromagnétiques pour évaluer les gênes subies.
 - o Des articles dans le JSL (RCEA, naissance du Collectif CHUT+S, TGV) et dans des bulletins municipaux (Cluny, La Roche Vineuse ...)
- Afin de faire connaître nos activités et dossiers aux **représentants de l'état** et aux élus nous avons rencontré :
 - o Le Secrétaire Général de la Préfecture Monsieur Bachir BAKHTI le 8 juillet 2016
 - o La présidente des Maires de Saône et Loire Madame Marie Claude JARROT le 23 février 2017
 - o Le Secrétaire Général de la Préfecture Monsieur Jean Claude GENEY le 21 avril 2017
- Les **participations aux commissions** de la préfecture ont été renouvelées fin 2015. Nous participons au CODERST en tant que suppléant, et nous sommes titulaires aux principales commissions de la CNDPS. En plus des commissions à la Préfecture nous participons à la MBA - Mâconnais Beaujolais Agglomération - et à son comité de Développement, à d'autres instances publiques (communautés de communes, mairie (PLU))

- Dossiers traités, comme toujours, en bonne relation et selon le cas :
 - o Avec la Préfecture et les l'Administrations
 - o Avec les Elus
 - o Avec les Associations

- Nous avons inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale les thèmes qui nous ont mobilisés cette année et que vont développer mes collègues
 - o Travaux sur la RCEA et conséquences
 - o TGV à Cluny
 - o Energies renouvelables
 - o Participation aux commissions

L'assistance donne quitus au Président pour le rapport moral

RCEA, Alain Viseux

La route la plus meurtrière de France

Un trafic quotidien important (15 000 véhicules ; les camions représentant 1 véhicule sur 2.

Les raisons à cela : ce parcours, traversant toute la France, est emprunté par les poids-lourds et par de nombreux automobilistes vacanciers, en raison de sa gratuité et son accessibilité (aucun feu tricolore, aucune agglomération traversée).

Pour fiabiliser cette route et la rendre moins dangereuse, elle doit passer à 4 voies dans son intégralité. Les travaux se font par tronçons

L'objectif de l'APVLC

Notre Association, contactée par de nombreux riverains subissant les nuisances du trafic routier, veut anticiper les nuisances sur tous les tronçons en S&L et être force de proposition.

Des mesures ont été effectuées, et nous permettent d'appuyer les requêtes auprès des services compétents.

A une question dans l'assistance : ne faut-il pas faire des mesures officielles avant et après travaux, l'APVLC répond favorablement à cette proposition et ce point sera abordé lors de notre prochaine réunion avec la DREAL.

Il est prévu lors des rencontres avec la DREAL en charge de ce projet, d'analyser les points noirs de la RCEA et les solutions envisagées, permettant de réduire au mieux les nuisances.

Nous invitons tous les riverains à se rapprocher de notre association pour nous permettre de soutenir leurs doléances.

Notre relation avec la DREAL

Il y a maintenant plus de 2 ans, nous avons manifesté à la Secrétaire Générale de l'époque, notre désir d'intervenir le plus en amont possible des travaux afin de minimiser les coûts.

Depuis cette date et malgré de nombreuses relances nous n'avons pas eu de contact direct avec la DREAL et les maîtres d'œuvre des travaux. Le dernier report nous a été notifié il y a quelques jours. Raison invoquée : le projet prend du retard à cause des difficultés de financement.

Nous invitons tous les riverains à se manifester pour nous soutenir dans cette démarche.

TGV à Cluny, Yves Durand

- Nuisances subies par certains Clunyois

La ligne prévue pour 50 trains/jour est passée à 300

On évalue à un quart, les habitants impactés par les nuisances :

- Nuisances sonores, caractérisées par l'importance du bruit et la brusque élévation de celui-ci (phénomène d'émergence)
- Perte de valeur de l'immobilier au niveau de 20 à 40% selon l'exposition de l'habitation.

- Opportunités pour tester de nouvelles protections antibruit

Utilisation de gabions comme murs antibruit.

L'intérêt serait économique : moindre coût des gabions, une esthétique qui passe mieux.

A ce jour la SNCF n'a pas engagé d'étude de faisabilité.

- Le dialogue 2015 – 2017 avec la SNCF

Si le dialogue en 2015 et en 2016 était dans la lignée des années précédentes soit un dialogue de sourd, il semble que cela ait changé depuis le début de cette année. C'est probablement le résultat de la réunion en Préfecture du 8 juillet 2016 (SNCF, APVLC, Préfecture) et l'implication de cette dernière dans le dossier.

- Nouvelles mesures de bruit prévues en août / septembre 2017

L'objectif est d'avoir des mesures fiables et non contestables qui permettront d'avoir une mesure exploitable de la gêne subie par les riverains. Pour cela :

- La SNCF nous a soumis le projet de cahier des charges que nous avons largement amendé.
- Ce cahier des charges a été également soumis à un organisme public spécialiste du bruit.
- Les mesures devraient être faites en 18 points. Sur une journée sur chacun des points, sur une semaine en 3 points et probablement en 1 point sur une année pour définir en détails l'influence météorologique du site

- Création du Collectif « **CHUT+S » Cluny et ses Habitants Unis pour un Tgv + Silencieux**

- Ce collectif a été créé fin 2016 et ses statuts ont été déposés en Préfecture en début d'année.
- Son Bureau est constitué de 7 personnes. Mme Marianne HOLOWKA en est la Présidente, Henri BELOUZE le trésorier.
- Le Bulletin Municipal a annoncé la création du Collectif et le lancement d'une pétition. Cette pétition a pour but que les riverains du TGV sur le site de Cluny soient traités comme les riverains des autres lignes TGV

- **En parallèle un examen juridique** est en cours sur la norme bruit utilisée par la SNCF à Cluny
 - o Notre objectif prioritaire est de trouver avec la SNCF une solution sur le site de Cluny.
 - o Mais si une solution spécifique à Cluny échouait, nous sommes prêts à porter le problème sur le plan juridique et à dénoncer la norme bruit utilisée par la SNCF sur la LGV Paris/Lyon. Curieusement, cette norme autorise un bruit subi par les riverains dix fois plus élevé que sur d'autres LGV ; par exemple la LGV Lyon/Marseille alors que 90% des TGV qui circulent entre Lyon et Marseille passent à Cluny
 - o Un examen juridique est en cours pour évaluer le bien-fondé de la position SNCF et définir les actions qui peuvent être lancées.

L'APVLC a par ses statuts pouvoir d'ester en justice. Au sujet du TGV et des normes bruit appliquées par la SNCF sur la LGV Paris / Lyon, l'APVLC se réserve la possibilité de contester ces normes et d'ester en justice. L'assemblée donne un avis favorable à cette position.

Monsieur Claude TAIEB, intervient à la suite de cet exposé pour confirmer que la Mairie de Cluny supporte pleinement l'action menée par l'APVLC.

Le trésorier pointe l'impact économique sur le tourisme par une fréquentation moindre du Camping.

Energies Renouvelables, Jorgen Boving

Notre position n'a pas varié : L'APVLC est fondamentalement pour le développement des énergies renouvelables en Saône et Loire si :

- 1) elles correspondent à des ressources locales,
- 2) leur exploitation aboutit à un coût de l'énergie acceptable dans la durée,
- 3) les installations pour les produire n'engendrent pas pour les riverains des gênes inacceptables.

Position réservée vis-à-vis des projets éoliens en Saône & Loire caractérisé par des vents faibles et aléatoires conduisant à un bilan incertain.

En plus, parmi les énergies renouvelables, les éoliennes sont celles qui présentent le plus grand impact sur l'environnement. Il convient bien entendu de préserver les richesses du patrimoine architectural, des sites remarquables et l'attrait touristique de Saône & Loire.

Un seul projet a été finalisé à ce jour, à savoir à La Chapelle-au-Mans : 4 éoliennes de 3 MW.

Permis de construire signé le 10 mai 2016. Passage en commission de la CDNPS le 24 novembre 2016.

Le photovoltaïque se développe. De nombreux emplacements s'y prêtent : bâtiments industriels, grandes surfaces commerciales, parkings couverts etc. ...

Il a été question d'un parc photovoltaïque au-dessus de Verzé. Le projet affronte une opposition. Il ne devrait pas déboucher, dixit la Préfecture.

A une question dans l'assistance, il est confirmé que la chaufferie Biomasse à Mâcon se fera bien. Des craintes sont émises quant à l'augmentation du nombre de camions que cela va entraîner.

Travail en Commission

Commission Carrières, Roger Jandet

Au cours de l'année 2016 début 2017, l'ensemble des dossiers mis à l'approbation de la commission présentait des renouvellements, des modifications d'autorisation et d'exploitation et une création d'extraction à Vendennes-les-Charolles par la société S A S N G S. L'APVLC a voté contre : cinq carrières sont dans un rayon de 25 kilomètres. Aucune étude n'a été menée auprès de ces carrières sur leur capacité de fournitures de sous produits pouvant remplacer le produit de la nouvelle carrière.

C2B Epervans renouvellement et extension d'une carrière alluvionnaire sur Fretterans

T R M C Givry modification de son autorisation d'exploitation

Approbation du schéma départemental des carrières de la Nièvre inspiré du schéma de S&L

Sables de Baugy, création Ste nouvelle carrière ouverture d'une carrière alluvionnaire

Carrière de Lugny / Burgy Prescription complémentaire à l'arrêté du 22 Mai 2015 : Création d'une zone de stationnement pour le bâchage des camions et surveiller la qualité des eaux.

Granulats Bourgogne Auvergne Marmagne modification des conditions d'exploitation d'une carrière de granit pour la fourniture des matériaux grossiers pour la R C E A

Carrières de Crésyl, Cressy sur Somme modification des conditions d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche éruptive

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), Jørgen Bøving

A siégé deux fois au cours de l'exercice, le 24 novembre 2016 et le 9 juin 2017 :

24 novembre 2016

La Chapelle-au-Mans : demande d'autorisation de monter 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 MW et un poste de livraison.

L'APVLC n'a pas voté ce projet. En effet dans son rapport, le commissaire enquêteur a émis de nombreuses réserves, et notamment :

- aucune démonstration satisfaisante quant à l'efficacité énergétique de l'installation, ni même sur la rentabilité financière de l'exploitation,
- des réserves sur les plans de bridage, qui sont insuffisamment explicités,
- des réserves sur le niveau des nuisances sonores, dont l'innocuité restera à démontrer si le parc est autorisé,
- des réserves sur le caractère mineur de l'impact sur l'avifaune et sur les mesures compensatoires prévues.

Contre toute attente, le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la réalisation du projet éolien à condition que le promoteur satisfasse à des vérifications ou prenne des mesures **a posteriori**.

Nous n'avons pas compris cette démarche, qui donne en quelque sorte quitus au promoteur sans que celui-ci ait démontré de façon claire la viabilité et l'acceptabilité du projet au plan environnemental et nous avons donc voté contre.

L'association SauvCluny 3G intervient et donne l'information que la puissance des éoliennes est passée de 3 à 3,7 MW ce qui peut remettre en question l'autorisation donnée par la préfecture.

9 juin 2017

Demande d'autorisation de coupe au titre du site classé du Mont-Beuvray d'une parcelle de 1 ha 45 de douglas, avec replantation de douglas et introduction de mélèzes et châtaigniers.

Projet accepté avec une abstention.

Information sur le projet de remplacement des dalles du site classé des Arcades de Louhans.

Appel à Candidatures et renouvellement du Conseil d'administration

Le Statuts de l'APVLC prévoit un Conseil d'Administration de 10 membres. Le CA comprend aujourd'hui 8 membres et un appel à candidature est lancé à l'assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance de sa participation et invite tous les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le Président : Yves Durand

Le Vice-président : Jørgen Bøving

Le Trésorier : Henri Belouze

P.S. : A l'issue de l'Assemblée Générale, il a été procédé à l'élection du Bureau composé comme suit :

Président : Yves Durand

Vice-président : Jørgen Bøving

Trésorier : Henri Belouze

Conseiller juridique : Jacques Doumet

Alain Viseux

Roger Jandet

Jean-Jacques Tisserand

Bernard Sommereisen : Président d'honneur
